



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

uranium

Question écrite n° 122229

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les accusations portées à l'encontre du groupe Areva par l'association de juristes internationaux Sherpa, la commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité et Médecins du Monde, relatives aux conditions sanitaires d'exploitation de sa mine d'uranium de Mounana, au Gabon. Ces organismes dénoncent l'existence d'un risque sanitaire connu, l'absence coupable d'informations sur ces risques et le maintien volontaire dans l'ignorance de la plupart des salariés du site gabonais. Il lui demande de lui indiquer la position du gouvernement sur ce point et de lui faire part des mesures réglementaires et législatives qu'il entend prendre afin de contraindre les entreprises françaises à respecter la santé des travailleurs dans le cadre de leurs activités à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122229

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3666